



SESSION DU 14 DÉCEMBRE DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Notre dernière session 2020 se déroule alors que la fin de l'année est difficile. Notre pays affronte toujours une crise sanitaire, économique et sociale sans précédent. Et les incidences de cette crise pèsent lourd sur les épaules de nos concitoyens, de nos associations et de nombreux acteurs économiques. En Pays catalan, la situation de nos stations de montagne, entre autres, illustre bien les conséquences de la crise. Lors de cette session, nous ferons d'ailleurs entendre nos préoccupations et aussi notre soutien aux acteurs de la montagne, à travers une motion.

Cette session rappelle aussi combien **le Département accompagne au mieux tous les habitant.es et toutes les forces vives** en cette période de fragilisation. Qu'il s'agisse du soutien exceptionnel accordé au monde associatif ou encore de l'aide de 400 000 euros pour celles et ceux qui rencontrent des problèmes pour payer leur loyer, le Département a décidé d'agir sur tous les fronts avec force et détermination, à l'image de son budget 2021. **Le Département présente un budget 2021 à la fois, protecteur en réponse à la crise, et ambitieux.**



leDépartement66.fr



Le budget 2021, solidaire et ambitieux

Dans un contexte d'incertitudes sanitaires, économiques et sociales, le Département présente :

- > **un budget protecteur** qui se traduit par une enveloppe de nouveaux crédits pour faire face aux dépenses directement liées à la crise (équipements de protection sanitaire, aides exceptionnelles aux acteurs fragilisés et aux opérateurs sociaux de première ligne...).
- > **un budget réaliste et responsable** qui anticipe la hausse des besoins de solidarité avec les allocations à destination des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en situation de précarité, tout en préservant les autres dépenses liées au maintien de l'activité du service public départemental (subventions, aides aux organismes...)

Les chiffres à retenir :

Le Budget Primitif 2021 s'élève à 732 672 218 €.

Il se décompose de 570 380 820 € pour les dépenses de fonctionnement et de 144,8 M€ pour les dépenses d'investissement (162,3 M€ en incluant le remboursement de la dette).

Les dépenses de fonctionnement du Département représentent 76 % des dépenses de la collectivité et augmentent de 2,3 % en 2021. La section de fonctionnement est d'abord dédiée au paiement **des allocations individuelles de solidarité (AIS)** constituées du RSA, de l'APA et de la PCH. Les AIS représentent en 2021, 40,5 % des dépenses de fonctionnement pour un montant total de 231,2 M€ (soit une progression de 5,9 % par rapport à 2020).

Quatre grands champs de dépense structurent l'essentiel de l'action sociale départementale :

- > le RSA mobilise 172,3 M€,
- > la dépendance des personnes âgées est prise en charge à hauteur de 70,3 M€,

> la dépendance des personnes handicapées est assumée à travers 65,2 M€,

> les crédits destinés à l'Enfance et à la Famille (Aide Sociale à l'Enfance) atteignent 50,6 M€.

Les recettes de fonctionnement atteignent **593 M€** et augmentent de 2,7 %. Les impôts et taxes indirectes représentent une part importante (45 %) des produits de fonctionnement à **269,3 M€**.

Malgré les contraintes fortes qui pèsent sur la trajectoire budgétaire, malgré la baisse des recettes d'investissement, **le Département**, tirant pleinement profit de la saine gestion passée, **est en capacité de produire un effort d'investissement historique. Pour 2021, les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 144,8 M€, dans la lignée du Plan d'investissement voté le 22 juillet 2019, suite à la concertation citoyenne Imagine les P.-O.** Cela représente 305 € par habitant à comparer à la moyenne nationale de 202 € en 2020 (soit un niveau supérieur de 50 %).

Deux points importants à retenir :

L'épargne brute est un indicateur fondamental du niveau d'indépendance financière d'une collectivité locale. Elle reflète la capacité du Département à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements. Cette **épargne brute** dégagée par le budget départemental atteint 22,6 M€ en 2021 contre 19,3 M€ au BP 2020.

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette est attendu à un montant de 175,4 M€ et un niveau d'endettement de **368 € par habitant en deçà de la moyenne de la strate (environ 500 €/habitant en 2020)**.

COVID 19 - Un soutien fort pour les associations

En avril 2020, **le Département a voté un budget exceptionnel de 1 M€ pour venir en aide aux associations.** Aujourd'hui, plus de 100 associations ont pu bénéficier de l'aide du Département leur permettant de maintenir une activité et de sauvegarder les emplois. Ces associations exercent leurs actions dans toutes les politiques publiques, sur tous les aspects de la vie citoyenne, sociale, culturelle, sportive... Le Département a prolongé son engagement et donné la possibilité aux associations de déposer une demande d'aide jusqu'au 16 décembre 2020. La collectivité a également augmenté ce fonds de **300 000 € supplémentaires.** On peut estimer que plus de 50 dossiers seront étudiés et proposés au vote en janvier 2021.



Un nouveau Plan départemental de Développement des médiathèques

Depuis le premier Plan de lecture Publique et des Bibliothèques, voté en 1999, le service de la Médiathèque départementale Claude Simon coordonne le réseau des médiathèques du Département. Elle œuvre pour améliorer le niveau de service des médiathèques en faveur des habitants des Pyrénées-Orientales. A ce jour, le premier Plan (1999-2020) a permis la professionnalisation du réseau, la modernisation et/ou la création de plusieurs médiathèques ainsi qu'un meilleur maillage du territoire avec 156 médiathèques dans le département. Toutefois, des changements de société majeurs sont en cours, avec de nouveaux usages numériques et d'importantes évolutions des pratiques de la part des usagers.

Pour cela, **le Département accompagne ces évolutions, adapte ses activités et son niveau d'aides financières afin de répondre au mieux aux nouveaux besoins.** En effet, le Département développe les médiathèques en lieux de vie, de socialisation, d'inclusion et d'éducation mais aussi d'accès à la création artistique. Ces évolutions en font des « tiers-lieux » innovants, citoyens et connectés à leur environnement.

Lors de cette séance, les élu.e.s de l'Assemblée départementale votent **un nouveau Plan de Développement de la Lecture Publique et des Médiathèques, pour la période 2021-2027, pour développer et valoriser le rôle social et culturel des médiathèques**, réduire les disparités territoriales, renforcer le centre de ressources et le rôle d'expertise et d'ingénierie et, enfin, structurer le territoire en élaborant un Contrat Territoire Lecture à l'échelle du département.

Ce nouveau Plan va permettre **un développement plus qualitatif du réseau des médiathèques** et permettra de répondre aux évolutions des pratiques numériques des usagers.



Une aide exceptionnelle pour celles et ceux qui rencontrent des problèmes pour payer leur loyer (en période Covid-19)

Dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale, les élu.e.s de l'Assemblée départementale décident de consacrer **une aide exceptionnelle de 400 000 €**, dans le cadre de sa participation financière annuelle de 2 millions d'euros au budget global du Fonds de Solidarité Logement (d'un montant total de 2,7 millions d'euros). Cet effort financier important du Département doit permettre à un plus grand nombre d'accéder ou de se maintenir dans un logement puisqu'en parallèle **un assouplissement de certains critères et procédures d'attribution** des aides est proposé. Avec l'ensemble des travailleurs sociaux du Département et des associations partenaires, il s'agit de repérer les personnes qui ne recourent pas à leurs droits afin de lutter contre les expulsions locatives et les situations d'endettement qui en découlent.

Lors de cette séance, des modifications dérogatoires au règlement intérieur du FSL en vigueur sont proposées pour une durée de trois mois, **pour accompagner la sortie du confinement sanitaire et répondre à l'urgence sociale**. En complément, une mobilisation renforcée de l'ensemble de nos partenaires en lien étroit avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 66), accompagnée d'une communication ciblée en direction des mairies et des intercommunalités, est engagée. Dans ce cadre, pour toucher un public plus large et assurer une diffusion d'informations accrue sur les aides spécifiques FSL mobilisables, **une plateforme téléphonique d'accueil et d'orientation dédiée a été mise en place**. Celle-ci est joignable via **un numéro unique (04 30 19 25 96)**.

Et aussi

- L'assemblée départementale prend acte du rapport 2020 relatif **au Plan départemental d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes**. Il comporte deux volets : une première partie détaillant la politique des ressources humaines de la collectivité et une seconde partie qui recense les politiques publiques mises en œuvre. Le Département est fortement mobilisé autour de quatre axes prioritaires :
 - la lutte contre les violences faites aux femmes,
 - l'éducation à la lutte contre les stéréotypes de genre,
 - l'éducation à la sexualité et au droit de disposer de son corps,
 - la lutte contre les LGBT+- phobies.
- Le Département participe à hauteur de **333 333 € à la poursuite des études en vue de la réalisation de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan** qui constitue le maillon manquant de 150 km du réseau européen à grande vitesse permettant de boucler la liaison France-Espagne.
- Le Département s'engage **dans la reconstruction du collège Albert Camus** sur une implantation que la commune de Perpignan doit confirmer. Le Département acte le principe d'une **nouvelle phase de concertation** avec les acteurs du système éducatif relative **à la création d'un collège sur la commune du Boulou**.



CONTACT PRESSE

Alexandra Girard - Tél. 04 68 85 80 23 - Port. 07 86 48 14 90

leDépartement66.fr

